

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 4 (1892)
Heft: 8

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les temps de pose sont inversement proportionnels aux numéros des diaphragmes.

Voici le tableau de toute la série des diaphragmes des objectifs de C. Zeiss :

| | | | |
|---------|-----------|---------|-------------|
| Numéros | 1 = 1/100 | Numéros | 32 = 1/18.5 |
| — | 2 = 1/71 | — | 64 = 1/12.5 |
| — | 4 = 1/50 | — | 128 = 1/9 |
| — | 8 = 1/36 | — | 256 = 1/6.3 |
| — | 16 = 1/25 | — | 512 = 1/4.5 |

On voit par l'énumération de tous ces systèmes différents, combien l'opérateur se trouve embarrassé pour comparer entre eux des objectifs dont les diaphragmes sont marqués d'après ces diverses numérations ; pour éviter ces incertitudes il faut, dès qu'on a entre les mains un objectif nouveau, marquer les diaphragmes comme nous l'avons indiqué ; avec une pointe d'acier rien n'est plus facile.

D'H.

(*Photogazette*, avril 1892.)

FAITS DIVERS

La réunion photographique à Genève le 29 mai 1892.

On se souvient que le mois passé, la Société genevoise de photographie avait convoqué, pour les 23 et 24 avril, les sociétés suisses de photographie. Cette convocation avait été étendue à la Société photographique de la Savoie et à tous les amateurs de la chambre noire qui abondent dans notre pays.

Néanmoins, le jeudi 21 avril, la Société genevoise, sur la proposition de son Comité, a décidé à l'unanimité des membres présents, moins deux, de remettre cette réunion à des temps meilleurs.

Nombre de membres des sociétés suisses n'avaient effectivement pu répondre à l'appel, car l'horaire d'hiver ne permettait pas, pour beaucoup d'entre eux, de faire la course aller et retour en un seul jour. Puis, le temps, si détraqué de la semaine précédente avait effrayé plus d'un voyageur. Bref, la Société genevoise de photographie avait cru devoir laisser tomber le projet, lorsque la direction de la *Revue de Photographie*, aidée d'un Comité, le reprit, fermement décidée à le mener à bien. La *journée photographique* a été fixée au 29 mai ; le programme a été un peu modifié, ou pour mieux dire, on a élaboré un programme de beau temps et un programme de pluie, dont le détail sera publié en temps voulu. Un Comité d'honneur a été de suite nommé. Il comprend les présidents des diverses sociétés suisses et de la Société de la Savoie, ainsi que MM. Lumière, de Lyon.

Nous espérons que nombreux seront nos abonnés et les amis de la photographie qui tiendront à encourager ce projet, à la réalisation duquel nous apporterons tous nos soins.

On peut s'inscrire dès aujourd'hui aux bureaux de la *Revue*.

La carte de fête a été fixée à 6 francs.

Le Comité de réception a été composé comme suit :

MM. L. Jullien.

le Dr Frutiger.

» A. Mazel.

» F. Reverdin.

» A. Valette.

» E. Demole.

* * *

L'exposition universelle de Paris.

(*Mai-septembre, 1892.*)

L'exposition du Champ-de-Mars s'est brillamment

ouverte, mercredi 27 avril, sous la direction de M. A. Attout-Tailfer, président de la chambre syndicale. On nous signale un certain nombre de nouveautés parmi lesquelles et en premier lieu le *photosphère vélocipédique*¹. Cet appareil s'adapte au gouvernail du bicycle ou du tricycle et peut fonctionner pendant la marche. Par sa construction solide et le faible volume qu'il occupe, il ne peut en aucune façon être détraqué, même si le vélocipède venait à tomber.

Un second *clou* de l'exposition serait le papier *russe*².

On tire sur ce papier comme pour le platine jusqu'à ce que les principaux détails de l'image apparaissent. On place alors l'épreuve sur un buvard humide la couche en haut et par dessus on intercepte l'air par le moyen d'une glace. L'image se développe d'elle-même au bout de quelques minutes. Il suffit alors de laver l'épreuve et de la sécher rapidement. Nous reviendrons sans doute sur ce curieux papier ainsi que sur l'exposition en général.

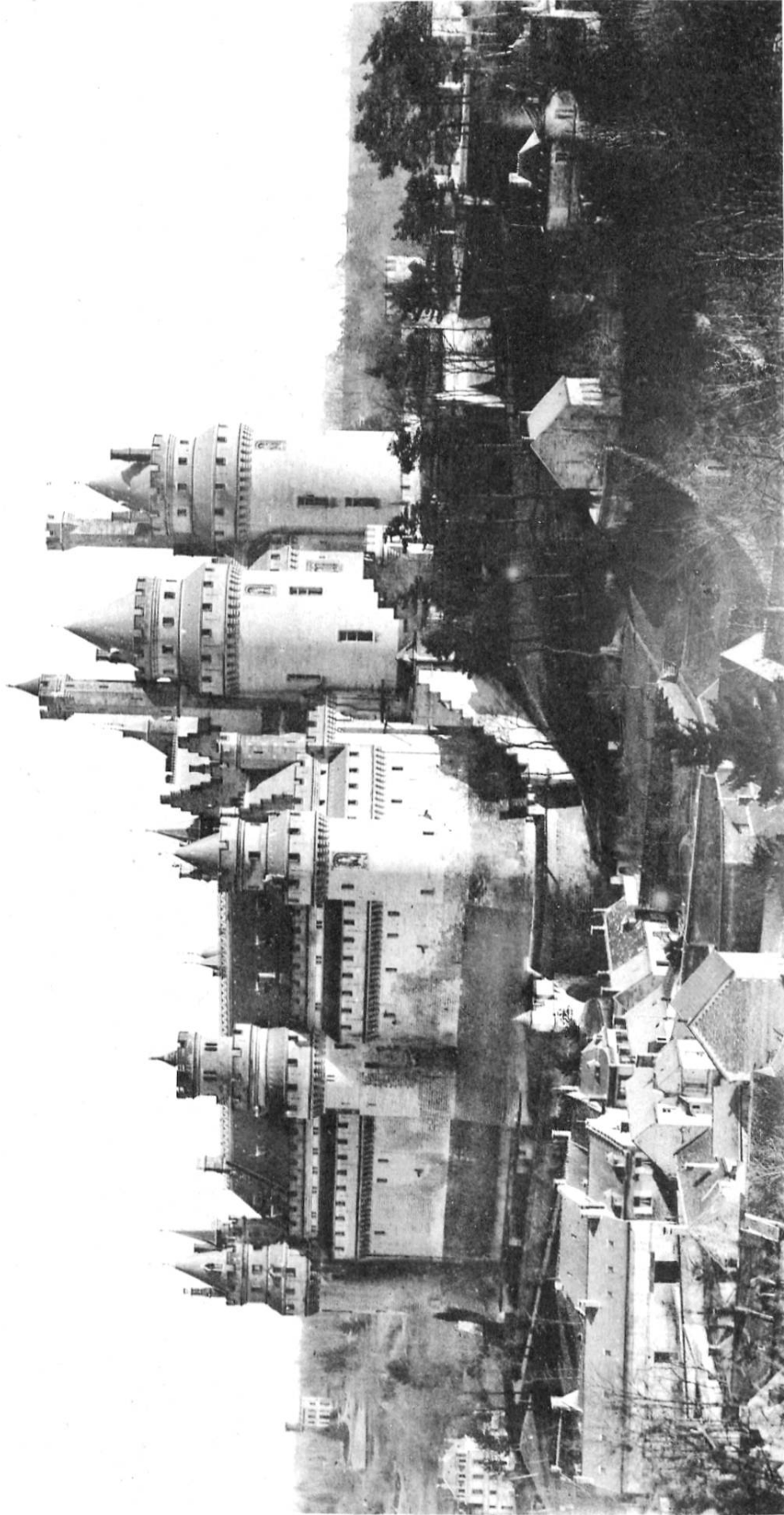
* * *

Carte du Ciel.

On lit dans l'*Annuaire* pour 1892 du Bureau des longitudes le passage suivant :

Plaques isochromatiques. — La commission a eu l'occasion d'examiner des photographies stellaires obtenues sur des plaques isochromatiques. Cet examen nous a montré que ces plaques sont impropres à l'obtention des clichés du catalogue ou de la carte, les disques stellaires étant entourés d'une forte auréole due à l'aberration chromatique des rayons rouges de l'objectif photographique. Avec les étoiles faibles, cette auréole est peu intense ; mais avec les étoiles de grandeur moyenne elle devient tout à fait noire, augmen-

^{1 2} Comptoir suisse de photographie, Genève.



Photocollographie
H. Besson — Bâle.

Négatif Ls. Sorret
Phot. à Pierrefonds.

Le Château de Pierrefonds (Oise)

tant d'une façon notable le diamètre de l'étoile. Il est, par suite, impossible d'estimer les grandeurs stellaires sur ces plaques.

Signé : HENRY (Paul), HENRY (Prosper).
PLUMMER et SCHEINER.

Nous voudrions que de pareilles décisions ne fussent pas sans appel. Nous n'avons fait aucun essai de cette nature, mais il nous semble difficile d'admettre les conclusions du rapport ci-dessus. Nous souhaiterons qu'il nous fût permis d'en contrôler l'exactitude.

Rien ne nous prouve *à priori* que les plaques orthochromatiques doivent être rejetées quant à leur application à l'exécution de la carte du ciel, et nous avons, au contraire, bien des raisons pour croire que ces seules plaques conviennent.

Il y a lieu d'être surpris que quelques personnes, compétentes au point de vue spécialement photographique, n'aient été consultées par le comité de cette carte, elles auraient pu, par leur concours, rendre de bien utiles services aux astronomes.

Jusqu'à preuves contraires mieux établies, nous persistons à croire que les plaques orthochromatiques sont les seules dont on devrait user dans l'exécution de la carte du ciel.

L. V.

SENSIBILITÉ

Il paraît qu'un photographe belge propose de comparer les sensibilités relatives de deux plaques, en les exposant pendant dix minutes, la nuit, au ciel étoilé. La plaque qui aurait reproduit le plus grand nombre d'étoiles serait la plus sensible. Il est évident que celui qui a proposé cette méthode pour comparer la sensibilité des plaques, n'a jamais fait l'expérience.

(*Moniteur*).

Fluoréal et phosphate d'or.

M. P. Mercier qui s'est distingué déjà par tant de perfectionnements apportés aux manutentions ainsi qu'aux produits photographiques, vient encore de créer deux produits nouveaux : un développeur, le *Fluoréal*¹ et un sel d'or destiné au virage, l'Aurate sodique phosphaté, qu'il nomme *Phosphate d'or*².

Le Fluoréal, outre la substance réductrice proprement dite, renferme comme alcali de la lithine caustique et il est coloré par une substance dichroïque, la fluorescéine, qui a pour mission d'arrêter à la surface du bain les rayons actiniques. Les résultats obtenus avec ce développement sont fort remarquables et dignes d'être répétés par ceux qui ne sont pas irrévocablement rivés à l'oxalate ferreux ou à l'acide pyrogallique, ces deux divinités d'antan.

Quant au phosphate d'or, il remplace, semble-t-il, avantageusement le chlorure d'or et il a l'avantage d'être absolument neutre.

* * *

Est-ce un canard ?

Le professeur Garner part pour un voyage d'exploration en Afrique et son but avoué est d'interviewer les gorilles au sein même de leurs forêts !! Pour arriver à ce but, le professeur emporte avec lui une cage en aluminium dans laquelle il compte s'asseoir pour attendre les événements. La cage communiquera avec le camp, où se tiendront ses compagnons, par un fil téléphonique ; la pile électrique servira en même temps à donner une forte secousse aux gorilles, si ceux-ci s'avisent de vouloir attaquer le professeur : en appuyant sur un bouton, celui-ci pourra communiquer

^{1 2} Comptoir suisse de photographie, Genève.

aux barreaux de la cage un courant assez intense pour les tuer du coup. Mais si les gorilles consentent à entamer une conversation cordiale, le professeur recueillera les sons qu'ils émettront au moyen d'un phonographe, et pour mieux convaincre les sceptiques à son retour, il prendra en même temps quelques clichés photographiques de ses interlocuteurs.

Des appareils instantanés seront placés en dehors de la cage pour pouvoir prendre en même temps le professeur et les gorilles causant ensemble, et, comme ceux-ci ne feront leur apparition que le soir, c'est à la lumière du magnésium que ces clichés seront faits. Le déclenchement de l'obturateur se fera au moyen de l'électricité. Si le professeur Garner réussit, les résultats obtenus feront événement dans le monde scientifique, mais il est à craindre qu'entouré d'une telle quantité de fils électriques, la moindre fausse manœuvre réduise à néant le savant, ses appareils et sa cage en moins de temps qu'il ne faut pour le dire.

(*Photo-Gazette*, 25 février 1892).

BIBLIOGRAPHIE

(*Tous les ouvrages dont nous rendons compte se trouvent au Comptoir suisse de photographie, Genève.*)

La Photographie devant la loi et la jurisprudence, par A. Bigeon, lauréat de la Faculté de Droit de Paris, membre de la Société des jeunes amateurs photographes. Un volume broché, 2 fr. 50. *Société d'éditions scientifiques*, 4, rue Antoine-Dubois, Paris 1892.

Il vient enfin de paraître un livre de Droit concernant spécialement la photographie. C'est une nouveauté qui était